

ᐅᐅᐅᐅᐅ

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Séance du **Jeu**di 28 Mars 2019 à 20 h 30

ᐅᐅᐅᐅᐅ

Nombre de membres en exercice : **86**
Nombre de membres présents : **59**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **4**
Nombre de membres absents : **17**

Date de convocation :
22 Mars 2019

Visa du contrôle de légalité du :

3 AVR. 2019

Affichée le :

3 AVR. 2019

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : GEMAPI - Entente Noireau – Avenants aux conventions de l'entente (mutualisation du poste et programme de travaux)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS					x
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE

x

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON

x : représenté par
Mme Josiane LETELLIER**SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU**

Mme Catherine GARNIER

x

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE					x
M. Alain DECLOMESNIL				x	
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET			X : M. Francis HERMON		
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Claude EUDELIN					x
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN			X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LÉBOUCHER					x
Mme Colette LESOUËF				x	
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frederic BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER				x	
Mme Nadine LETELLIER					x
Mme Catherine MADELAINE				X : M. Régis PICOT	
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	56	3	6	4	17
Nombre de Membres en exercice			86		
Nombre de conseillers présents			59		
Quorum			44		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			65		

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Les communes de Vire Normandie et Valdallière étaient adhérentes de l'entente « Noireau / Vère » constituée avec Flers Agglo et Domfront Tinchebray Interco ; Flers Agglo étant la structure porteuse du poste de technicien rivières.

Depuis la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 par l'EPCI, les programmes en cours des communes de Vire Normandie et Valdallière ont été transférés à l'Intercom de la Vire au Noireau.

Concernant la mutualisation du poste de technicien rivières de l'entente Noireau, dont la clé de répartition est calculée au volume de travaux à engager par chaque collectivité, la participation de l'Intercom de la Vire au Noireau à ce poste s'établissait comme suit :

- Sur la commune de Vire Normandie : 3,15 %
 - Sur la commune de Valdallière : 8,68 %
- Soit un total de 11,83 % de la charge du poste.

Or, il convient d'ajouter au programme de travaux la partie Noireau aval (rive gauche du Noireau sur Condé-en-Normandie et Saint-Denis-de-Méré).

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme / Environnement » réunie le 13 mars 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 20 mars 2019, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature des avenants n° 2 aux conventions de l'entente du Noireau pour la mise à disposition du poste de technicien de rivière et la réalisation d'un programme de restauration des milieux aquatiques, intégrant au 1^{er} janvier 2018, le volume de travaux du Noireau aval (rive gauche du Noireau sur Condé-en-Normandie et Saint-Denis-de-Méré) dans le calcul de la participation de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'entente Noireau.

La participation des collectivités adhérentes de l'entente Noireau seraient alors réparties comme suit :

- Domfront-Tinchebray Interco : 40,15 % (contre 40,79 % initialement)
- Flers Agglo : 46,62 % (contre 47,37 % initialement)
- Intercom de la Vire au Noireau : 13,23 % (contre 11,83 % initialement) »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **65** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



